

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la commune de Commercy (Meuse) qui fait hommage d'une adresse où elle applaudit à la proclamation de l'Être Suprême, lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la commune de Commercy (Meuse) qui fait hommage d'une adresse où elle applaudit à la proclamation de l'Être Suprême, lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 470-471;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_26027\\_t1\\_0470\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_26027_t1_0470_0000_18)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

capitulation seront de suite imprimées pour être répandues avec profusion dans toute l'étendue du département.

Le citoyen Allut aîné de Montpellier demande la parole et offre une somme de 600 liv. pour être délivrée par les représentans du peuple et le général Dugommier, aux deux républicains qui se sont le plus distingués et ont le plus souffert pendant le siège des places rendues.

L'administration, jalouse de concourir à tout ce qui peut tendre à récompenser nos braves frères d'armes, arrête qu'il sera fait mention honorable du don de 600 liv. offert par le citoyen Allut, que cette somme sera envoyée aux représentans du peuple près l'armée des Pyrénées Orientales, avec une expédition du présent arrêté et que de pareilles expéditions seront transmises à la Convention nationale, au comité de salut public et au Général Dugommier.

P.c.c; AVELLAN (*présid.*), BOUGETTE (*secrét. g<sup>al</sup>*).

## 14

L'agent national du district du Mur-de-Barrès (1) annonce que les communes de ce district offrent à la patrie 119 chemises et 30 paires de bas. Il assure que ses concitoyens sont disposés à quitter leurs habits pour couvrir leurs frères d'armes, à jeûner pour les nourrir, et à les remplacer au combat s'ils avoient la gloire d'y mourir, et enfin, qu'ils ont été pénétrés d'indignation contre cette faction liberticide qui menaçoit la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Mur-de-Barrès, s.d. Au présid. de la Conv.*] (3)

« Citoyen,

Les communes de mon arrondissement offrent à la patrie, pour les besoins de ses défenseurs, 119 chemises et 30 paires de bas, que je viens de faire expédier pour Toulouse. Tous les sacrifices sont pour le peuple autant de jouissances, quand ils sont dirigés vers le triomphe de la liberté. Nous quitterons jusqu'à nos habits pour couvrir nos braves frères d'armes; nous jeunerons pour les nourrir, et les remplacerons au combat, s'ils ont la gloire d'y périr.

Les orages de la Révolution nous sont encore bien plus chers que le sommeil honteux de l'esclavage. Si quelque danger a été capable de nous effrayer, ça été celui qui a menacé la représentation nationale et tous les sans-culottes. Les crimes de cette faction liberticide, en mettant à découvert ses auteurs, finissent de perdre tous les partisans de la tyrannie, et excitent de plus en plus la vigilance des patriotes. Ils sont enfin convaincus que le monstre du despotisme était capable de tous les excès, puis-

(1) Aveyron.

(2) P.V., XLI, 93. B<sup>in</sup>, 2 therm. (2<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 308, pl. 1192.

que dans les dernières convulsions de son agonie, il médite des meurtres, des assassinats et respire la guerre civile.

Vive la Montagne. S. et F. ».

LEBREJAL (*agent nat.*)

## 15

Claude Celisse, Jean-François Ferry, et Marianne Jeandel, femme Colin, habitans de la commune d'Omont, département des Vosges, font hommage à la patrie du montant de la liquidation de leurs brevets d'épiciers.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

## 16

La société populaire de Paray, département de Saone-et-Loire, félicite la Convention sur ses travaux, exprime son indignation sur l'horrible attentat dirigé contre la représentation nationale, l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que le dernier ennemi de la liberté soit anéanti, et annonce qu'elle vient d'envoyer aux frontières un cavalier jacobin, armé et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 17

La société populaire de Rennes, département de l'Ille-et-Vilaine, félicite la Convention d'avoir mis les vertus à l'ordre du jour. Les nuages, dit-elle, que depuis plusieurs siècles l'ignorance avoit amoncélés sur la ci-devant Bretagne, ne sont pas entièrement dissipés; de temps en temps il s'en échappe des orages: mais les mesures que vous prenez, législateurs, et que nous seconderons toujours, en affaibliront les pernicieux effets; l'instruction fera le reste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 18

La commune de Commercy (4) fait hommage à la Convention d'une adresse où elle applaudit à la proclamation de l'existence de l'Être-Suprême. C'est le devoir d'un grand peuple, dit elle, de professer hautement une doctrine que ses désirs insinuent et que ses lumières com-

(1) P.V., XLI, 93. B<sup>in</sup>, 21 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XLI, 93.

(3) P.V., XLI, 94.

(4) Meuse.

mandent : nos cœurs ont souffert ; nous avons partagé les alarmes de la République en apprenant les attentats du crime ; votre conservation nous rassure. Lycurgue, [blessé] par un scélérat, acheva le bonheur de Sparte ; vous fixerez, sous le glaive, les destinées de la France ; l'amour, la justice, la reconnaissance, élèvent pour vous, dans l'avenir, un trophée de gloire et d'immortalité. Elle envoie, en même temps, le procès-verbal de la fête célébrée le 20 Prairial.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Commercy, s.d.] (2)

« Représentans du peuple,

Le conseil général de la commune de Commercy vous félicite d'avoir prévenu le vœu des Français républicains, en décrétant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et en mettant à l'ordre du jour la justice, les mœurs, toutes les vertus. C'est le devoir d'un grand peuple de professer hautement une doctrine que ses désirs insinuent et que ses lumières commandent. Avec ce dogme simple et ses vertus, le Français heureux montre aux nations du globe la source du bonheur ; il devra à ses représentans la gloire d'éclairer le monde et d'instruire l'univers.

Achievez votre ouvrage, LÉGISLATEURS, vous dont la renommée porte déjà en triomphe les noms révéérés.

Nos cœurs ont souffert, nous avons partagé les allarmes de la République, en apprenant les attentats du crime. Votre conservation nous rassure. Puisse le châtement des traitres arrêter désormais les pervers !

Armez vous de courage, INTRÉPIDES MONTAGNARDS. Un grand peuple vous contemple et attend de vous son salut. Lycurgue blessé par un scélérat acheva le bonheur de Sparte ; vous fixerez sous le glaive les destinées de la France.

Solon, Numa, en instituant des Peuples circons-crits, méritèrent les honneurs de la postérité. Vous donnez à un peuple immense des lois plus sages : l'amour, la justice, la reconnaissance, élèvent pour vous, dans l'avenir, un trophée de gloire, d'immortalité.

Arrête le conseil général de la Commune que la présente adresse sera imprimée avec le procès-verbal de la Fête de l'Être Suprême, envoyée à la Convention nationale, et distribuée dans le département ».

P.c.c. ; ARNOULD (mairie), TROTIN (secrét.)

[P.V. de la fête du 20 prair. II]

Les fêtes sont les jouissances du peuple. Quand une Nation se régénère, elle adapte à ses goûts les solennités qu'elle se crée, et ses plaisirs deviennent piquants comme ses institutions sont nouvelles.

En applaudissant au génie qui imagina nos fêtes, nous nous empressons d'exécuter la loi qui les or-

donne. La première, celle de l'Être Suprême, vient d'être célébrée dans cette commune, avec l'enthousiasme d'un peuple libre qui révère majestueusement l'Auteur de la nature. L'objet en étoit grand, la cérémonie fut pompeuse. L'affluence du peuple annonça son allégresse, et dans la démonstration de son hommage, il signala toute la joie de son cœur.

Annoncée la veille par une salve de canon et par une musique guerrière, la fête s'ouvrit le matin par le même prélude.

A l'heure fixée, le cortège se rendit de la Maison Commune sur la place de la Révolution, où les dépôts des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régimens de Dragons étoient, avec la garde nationale, en ordre de bataille.

La marche ouverte par les enfans des écoles conduits par leurs instituteurs, étoit suivie de groupes de vieillards, de cultivateurs, avec les instrumens aratoires, de militaires sans armes, etc...

La société populaire précédoit les Autorités constituées, les rangs étoient confondus, comme les cœurs étoient unis. La gendarmerie nationale fermoit la marche, suivie des groupes de femmes et de filles. Dans chacun des groupes le plus ancien d'âge portoit la bannière dont l'inscription les caractérisoit.

Le cercle se forma autour de l'arbre de la liberté, et après un hymne patriotique, chanté par un chœur de musiciens et de jeunes citoyennes parées des insignes de la liberté, et des couleurs de la Nation, le Maire proclama la loi relative aux fêtes nationales. Il fit ensuite un discours éloquent et applaudi ; nous en citons ces phrases :

« Les manœuvres obscures des ennemis de la République propageoient l'athéisme et le matérialisme, et en dégradant l'humanité anéantissoient la pratique des vertus, arrêtoient les élans du patriotisme.

« La Convention nationale, toujours attentive à faire prospérer notre souveraineté, à rendre florissante notre liberté reconquise, vient, par un sage décret, de consacrer l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame. Union indivisible, obéissance à la Loi, amour de la vertu, horreur du vice, voilà, CITOYENS, les offrandes dignes de cet Être bienfaisant...

« Loin de nous, banissons à jamais les affreuses maximes de ces hommes sacrés et barbares, qui, pour soutenir les prétendus droits de Dieu, étoient d'autant moins avarés du sang humain, qu'ils se flattoient davantage que le leur seroit respecté...

« Bénissons celui dont la sagesse, corrigeant nos institutions, et leur donnant une assiette inébranlable, a prévenu le désordre, au milieu des volcans qui sembloient devoir combler notre misère...

« Touchés, attendris, reconnoissons de ses bienfaits, ne le prions pas. Que pourrions-nous lui demander ? Ne nous a-t-il pas donné la conscience pour aimer le bien, la raison pour le connoître, la liberté pour le choisir ? Source de justice et de vérité, il est grand, il est bon, et sa bonté est encore au-dessus de sa grandeur.

« Non, il ne prit jamais intérêt à des mots insignifiants, aux gestes, aux genuflexions, à l'habit ridicule des prêtres. Pourquoi s'agenouiller, se raccourcir en sa présence ? Pouvons-nous être trop grand à ses yeux ? Le culte qu'il demande est celui du cœur. Il veut être adoré en esprit et en vérité. C'est le devoir de tous les hommes qui ne peuvent méconnoître son existence.

(1) P.V., XLI, 94. B<sup>m</sup>, 20 mess. et 22 mess. ; J. Sablier, n° 1425 ; Débats, n° 659.

(2) C 308, pl. 1199, p. 36. Imprimé par Denis, à Commercy.